



APPEL D'OFFRES
REPLACEMENT DU BARDEAU DES TOITURES DE L'HÔTEL DE VILLE
PROJET N° VPC-STP-TC-20210608-02

PROJET : La Ville de Port-Cartier demande des soumissions pour la réalisation du projet de remplacement du bardeau des toitures de l'hôtel de ville, ainsi que tous les travaux préparatoires y afférents, le tout tel que plus amplement exposé aux devis, cahier des charges et autres documents d'appel d'offres produits à ce sujet.

DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES : Les personnes intéressées à soumissionner ne peuvent obtenir copie de l'ensemble des documents d'appel d'offres, comprenant notamment les formules de soumission, que via le site Internet du système électronique d'appel d'offres (« SEAO ») à l'adresse www.seao.ca ou en téléphonant au 1 866 669-7326, à compter du 13 octobre 2021.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ : La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelques erreurs ou omissions que ce soient. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

GARANTIES DE SOUMISSION ET D'EXÉCUTION : Les garanties financières à fournir et autres exigences applicables à cet égard sont spécifiées aux documents d'appel d'offres.

DÉPÔT DES SOUMISSIONS : Les soumissions devront respecter les spécifications prévues aux documents d'appel d'offres et parvenir au Service du greffe, à l'adresse suivante, avant l'heure indiquée à la date limite ci-après fixée pour la clôture des soumissions :

SERVICE DU GREFFE – VILLE DE PORT-CARTIER
HÔTEL DE VILLE
40, avenue Parent
Port-Cartier (Québec) G5B 2G5

CLÔTURE DES SOUMISSIONS : Les soumissions seront reçues au plus tard le **3 novembre 2021, jusqu'à 14 h**. L'ouverture des soumissions se fera publiquement à cette même date et à cette même heure, dans la salle (RC-12) située à l'hôtel de ville, à l'adresse précitée, en présence des personnes intéressées.

INFORMATION : Pour toute information supplémentaire, communiquer avec **M. Pierre-Charles APRIL**, du Service des travaux publics, par courriel à pcharlesapril@villeport-cartier.com.

RÉSERVES : La VILLE DE PORT-CARTIER se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, sans avoir à motiver sa décision et sans encourir aucune responsabilité envers le ou les soumissionnaires.

DONNÉ À PORT-CARTIER, ce 5^e jour du mois d'octobre 2021.

L'assistante-greffière


M^e Ariane CAMIRÉ